



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chômage

Question écrite n° 64569

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'étude menée par l'Institut français de recherche sur les administrations publiques concernant les chiffres du chômage. Cette étude montre que les statistiques du Gouvernement sont faussées par la non-prise en compte de catégories de demandeurs d'emploi telles que les chômeurs à la recherche d'emploi à durée déterminée ou à temps partiel, en arrêt maladie, mais également les demandeurs d'emploi des DOM-TOM. Ainsi, en incluant l'ensemble des personnes à la recherche d'un emploi, le taux de chômage atteindrait 12 %. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

La situation conjonctuelle du marché du travail est appréciée chaque mois au moyen de plusieurs indicateurs, mobilisant des sources statistiques différentes. Trois indicateurs sont analysés à titre principal : l'effectif des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE à la recherche d'un contrat à durée indéterminée à temps plein, ayant éventuellement exercé une activité d'au plus 78 heures dans le mois écoulé (catégorie 1) ; l'effectif des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE à la recherche d'un contrat à durée indéterminée à temps plein, y compris ceux ayant exercé une activité de plus de 78 heures dans le mois écoulé (catégories 1 + 6) ; l'effectif de chômeurs au sens du bureau international du travail et le taux de chômage associé. Toutefois, d'autres indicateurs figurent dans la publication mensuelle du ministère de l'emploi et de la solidarité, en particulier les effectifs des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE dans les autres catégories, à la recherche d'un emploi à temps partiel (catégories 2 et 7) ou à la recherche d'un emploi à durée déterminée (catégories 3 et 8). L'ensemble des demandeurs d'emploi de toutes catégories atteint un volume de 3,2 millions d'inscrits à la fin juin 2001 en données brutes, en recul de 7,9 % sur un an. Le chômage au sens du BIT s'appuie sur des définitions internationales, indépendantes des règles de gestion des demandeurs d'emploi propres à chaque pays. En France, le taux de chômage est mesuré une fois par an par l'enquête emploi de l'INSEE. Cette mesure annuelle ne fait en aucun cas intervenir le nombre de demandeurs inscrits à l'ANPE. En deux mesures annuelles, l'INSEE calcule une estimation provisoire (révisée lors de la mesure annuelle suivante). Les indicateurs précédents sont établis pour la France métropolitaine, les données statistiques collectées dans les DOM ne présentant pas la même fiabilité que celles recueillies en métropole. Néanmoins, la baisse du chômage constatée en métropole existe également dans les DOM : les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégorie 1 dans les DOM sont en recul de 6,5 % au cours des douze derniers mois écoulés alors que la baisse est de 11,2 % en métropole. Leur effectif est de 188 452 à fin juin en données brutes.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64569

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4200

Réponse publiée le : 12 novembre 2001, page 6493